FRANCE VICTIMES 70
HAUTE-SAÔNE

L'ANNÉE 2024 EN CHIFFRES

VESOUL

France Victimes Nord Franche-Comté

SOMMAIRE
L'ACTIVITÉ DE FRANCE VICTIMES VESOUL EN 2024

01 Les victimes aidées

02 Les faits

03 Les types d'aides apportées

04 Le bureau d'aide aux victimes

05 La justice restaurative

01 LES VICTIMES AIDÉES

A. Les modalités de la première demande

Les personnes en contact avec l'association pour la première fois en 2024 qu'elles soient ou non victimes.

	Total	Dont au sein du BAV*
Démarche proactive de l'association vers la personne	1 221	751
À l'initiative de la personne	328	42
Total	**1 549**	**793**

B. Les modes de contact

Les personnes en contact avec l'association pour la première fois en 2024 qu'elles soient ou non victimes.

	Total	Dont au sein du BAV
Courrier, courriel, fax	56	4
Appel téléphonique	1 404	771
Présentation à une permanence	85	16
Autre	4	2
Total	**1 549**	**793**

*BAV = Bureau d'aide aux victimes

01 LES VICTIMES AIDÉES

C. Les personnes reçues

	Total	Dont au sein du BAV
Nombre de victimes d'infraction pénales en 2024 (Le terme victime désigne uniquement les personnes ayant sollicité l'association pour des faits pouvant avoir une qualification pénale)	1 616	1 073
Dont celles suivies : ayant bénéficié d'au moins deux entretiens quelle que soit la date du premier entretien	706	207
Dont celles vivant en quartier prioritaire de la ville	10%	/

Dont celles reçues pour au moins :

Un entretien d'évaluation approfondie EVVI à partir de la réquisition du parquet	120	15
Un entretien préalable ou d'accompagnement TGD au moment de la décision du parquet	27	11
Un entretien de proposition ou de participation à une mesure de justice restaurative	33	/

	Total	Dont au sein du BAV
Nombre de personnes reçues en 2024 pour des faits n'ayant pas une qualification pénale.	0	0

01 LES VICTIMES AIDÉES

Le profil des victimes d'infractions pénales en 2024

	Total	Moins de 18ans	De 18 ans à moins de 65 ans	65 ans et plus
Femmes	896	85	738	73
Hommes	602	59	472	71
Personnes morales	119	/	/	/
Total	**1 617**	144	1 210	144

01 LES VICTIMES AIDÉES

D. L'origine de l'orientation de la victime vers l'association

Une seule réponse par victime d'infraction pénale en contact avec l'association pour la première fois en 2024

Parquet	1 030
Structure hospitalière, corps médical, UMJ	5
Autre association	6
116 006 (plateforme téléphonique)	2
France Victimes (conventions nationales)	6
Publicité, média, internet, plaquette d'information	42
Relation personnelle	40
Autres + Bureaux Aide aux Victimes	133
Autres services judiciaires (JAP, SPIP, magistrat)	51
Police, gendarmerie	144
Mairie, service social	14
Réquisition du Procureur de la République	76
Total	**1 549**

02

LES FAITS

E.Qualification pénale des faits pour lesquels la victime a été reçue en 2024

Ensemble des victimes d'infractions pénales reçues par l'association en 2024. Ne tenir compte que de l'infraction principale.

Atteintes aux personnes (hors accident de la circulation)	Total	Dont au sein du BAV
Homicide volontaire	1	0
Infractions à caractère sexuel (agressions sexuelles, atteintes et harcèlements sexuels)	116	40
Violences physiques / coups et blessures volontaires	541	343
Homicide involontaire (hors accident de la circulation)	6	0
Blessures involontaires	39	30
Abandon de famille	6	6
Non représentation d'enfant	4	4
Menaces, injures, harcèlement	213	150
Autres atteintes aux personnes	89	61
Sous-total	**1 015**	**634**

02

LES FAITS

Accidents de circulation	Total	Dont au sein du BAV
Homicide involontaires, blessure involontaire	50	34
Dégats matériels uniquement (AVP)	2	1
Sous-total	**52**	**35**

Atteintes aux biens	Total	Dont au sein du BAV
Vol simple	61	50
Vol aggravé	188	156
Violation de domicile	9	5
Destruction, dégradation	71	52
Recel	5	4
Escroquerie	64	35
Abus de confiance	47	36
Autres atteintes aux biens	9	5
Sous-total	**454**	**343**
Autres infractions	**95**	**61**
Totaux	**1 616**	**1 073**

02

LES FAITS

F. Cadre des faits subis par les victimes.

Nombre de victimes d'infraction pénale reçues par l'association en 2024 selon le cadre des faits et la qualification pénale des faits.

	Atteintes aux personnes (hors accident de la circulation)	Atteintes aux biens	Autes infractions (y compris accidents de la circulation)	Total
De couple	243	1	0	244
De couples séparés (ex-conjoints, ex-PACSés, ex-concubins)	106	4	2	112
Familial (hors couple)	123	15	6	144
Du travail	89	25	30	144
Etablissement d'accueil pour mineurs	6	1	0	7
Espace public	123	22	54	199
Internet/réseaux sociaux	30	38	4	72
Scolaire	9	1	0	10

02

LES FAITS

	Atteintes aux personnes (hors accident de la circulation)	Atteintes aux biens	Autes infractions (y compris accidents de la circulation)	Total
Sport	0	0	0	0
Milieu hospitalier/corps médical	3	1	1	5
Etablissement d'accueil pour personnes âgées	1	0	0	1
Autres	283	346	50	679
Total	**1016**	**454**	**147**	**1617**

G. Dépôt de plainte

Sur l'ensemble des victimes d'infractions pénales reçues par l'association en 2024.
Au moment du premier entretien (quelle qu'en soit la date).

Victimes ayant déjà déposé plainte	1 377
Victimes n'ayant pas déposé plainte	165
Non renseigné	74
Total	**1 616**

03

LES TYPES D'AIDES APPORTÉES

H. Les entretiens réalisés en fonction des contenus

Si un entretien porte sur plusieurs contenus, on retient le contenu qui domine.

	Nombre d'entretiens	Dont au sein du BAV
A dominante juridique	3 903	1 213
A dominante psychologique	227	0
A dominante sociale	0	0
Total	**4 130**	**1 213**

03

LES TYPES D'AIDES APPORTÉES

I. Les entretiens réalisés en fonction des thématiques

Si un entretien porte sur plusieurs thématiques, on retient la thématique qui domine.

	Nombre d'entretiens	Dont au sein du BAV
Dans le cadre de l'EVVI (évaluation personnalisée des besoins de protection des victimes d'infractions)	120	15
Dans le cadre de la sortie de détention	57	0
Dans le cadre du dispositif de TGD (télé-protection grave danger)	253	15
Dans le cadre du dispositif BAR (bracelet anti-rapprochement)	86	0
Notification de classement sans suite	61	8
Dispositif Monsherif	45	2
Total	622	**40**

03

LES TYPES D'AIDES APPORTÉES

J. Les Diligences

Nombre de diligences réalisées pour les victimes d'infractions pénales reçues par l'association en 2024

	Nombre de diligences	Dont au sein du BAV
Parquet	428	27
Un autre service judiciaire	1 000	87
JAP	95	4
Fonds de garantie	9	1
S.A.R.V.I.	7	0
SPIP, services pénitenciaires	7	0
Police, Gendarmerie	114	2
Avocats/notaire/commissaire de justice	47	3
Organismes sociaux	28	2
Organismes de logement /hébergement	2	0
Services médicaux et hospitaliers	24	0
Autres associations	133	6
Autre	29	3
Total	**1 923**	**135**

03

LES TYPES D'AIDES APPORTÉES

K. Aide apportée aux victimes concernant la CIVI et le SARVI

Nombre de victimes d'infractions pénales reçues par l'association en 2024

	Total	Dont au sein du BAV
Ayant bénéficié d'une aide à l'établissement de la requête devant la CIVI pour des dommages corporels et aux bienx	22	5
Ayant bénéficié d'une aide à la constitution du dossier pour le SARVI	41	30

04 LES BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES

L. Le BAV au sein du Tribunal judiciaire

Nombre de victimes d'infractions pénales reçues au BAV en 2024

	Nombres de victimes
Nombre de victimes d'infractions pénales reçues au BAV en 2024	**1 073**
Dont celles constituées parties civiles	950
Dont celles convoquées pour une audience pénale	955

Lors des entretiens, les victimes avaient des questions sur :

- **la procédure en cours :**

Phase présentencielle		Phase postsentencielle	
Sur les modalités de plainte	10	Sur le caractère définitif du jugement	0
Sur l'enquête	24	Sur les modalités de recours	6
Sur le classement sans suite	20	Autres (hors recouvrement)	0
Sur la constitution de partie civile	1 047		
Sur les poursuites engagées	9		
Sur l'instruction en cours	1		
Sur la juridiction saisie et/ou sur le déroulé de l'audience	1 024		
Autres	3		

04 LES BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES

- **la situation de l'auteur de l'infraction**

Phase présentencielle		Phase postsentencielle	
Contrôle judiciaire	0	Mise en liberté	2
Détention provisoire	0	Respect des obligatoins du SME	1
Autres	3	Mesures d'aménagement de peine	0
		Autres	1

- **le recouvrement des dommages et intérêts**

Phase présentencielle		Phase postsentencielle	
CIVI	14	CIVI	12
Autres	0	SARVI	24
		Huissiers	0
		JAP et SPIP	0
		Fonds de garantie	0
		Autres	0

- **le fonctionnement judiciaire général**

Entretiens	12

04 LES BUREAUX D'AIDE AUX VICTIMES

M. Démarches spécifiques accomplies par le BAV

Nombre de démarches accomplies en 2024 pour des victimes

Aide à la constitution de dossiers d'aide juridictionnelle	20
Aide à la constitution du dossier en vue de l'audience	954
Accompagnement physique aux audiences	3
Autres démarches	100
Aidé à l'établissement de la requête CIVI	7
Aide à la constitution du dossier pour le SARVI	15

05 LA JUSTICE RESTAURATIVE

La justice restaurative s'inscrit en France en complémentarité des réponses judiciaires et pénales et offre un espace de parole autour des ressentis et répercussions de l'infraction à toute personne concernée par celle-ci avec pour finalité la restauration de tous.

Les mesures principales sont les rencontres condamnés/victimes (RCV) ou détenus/victimes (RDV), la médiation restaurative et la conférence restaurative

Suite à une sollicitation du Juge de l'Application des Peines du tribunal judiciaire de Vesoul, une convention a été signée le 8 juillet 2022, visant la mise en œuvre de sessions de rencontres restauratives condamnés-victimes sur le ressort de Vesoul.

En 2024, un programme de rencontres condamnés/victimes a été organisé sur le ressort de Vesoul, sur le thème des violences conjugales.

Ce programme représente en chiffres :

19	Victimes orientées vers le programme
11	Victimes rencontrées
4	Victimes retenues
31	Entretiens avec des victimes
14	Auteurs orientés vers le programme
11	Auteurs rencontrés
4	Auteurs retenus
27	Entretiens avec des auteurs

France Victimes Nord Franche-Comté

Association agréée par le

MINISTÈRE DE LA JUSTICE
Liberté
Égalité
Fraternité

Tél : 09-70-19-52-52
15 rue de la Petite Hollande 25200 Montbéliard
contact@france-victimes-nfc.fr
www.france-victimes-nfc.fr